



**JAGDSCHWEIZ
CHASSE SUISSE
CACCIASVIZZERA
CATSCHASVIZRA**

Position de ChasseSuisse concernant le tourisme cynégétique international et les exigences afférentes de la protection suisse des animaux

Par principe, nous tenons à souligner que ChasseSuisse s'engage en priorité pour les affaires liées à la chasse en Suisse. Nous ne nous exprimons donc que de façon restrictive sur la chasse à l'étranger. Dans ce domaine, nous nous engageons au sein d'une association européenne, la Fédération Européenne des Associations de Chasse et de Conservation de la faune sauvage (FACE) et d'une organisation mondiale, le Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier (CIC). Nous sommes membres de ces deux organisations.

La tâche du CIC consiste à préserver une chasse durable et utile au niveau mondial pour promouvoir et préserver les espèces. Dans le même temps, le CIC s'engage pour que la chasse soit exercée en respectant la gestion et la protection des espèces. Le CIC s'engage auprès des gouvernements et des organisations environnementales pour la préservation des ressources naturelles par une exploitation durable. Le CIC aide à améliorer les pratiques nationales de gestion de la faune sauvage et les systèmes de chasse : législation, échange de Best Practices (pratiques exemplaires), etc. Le CIC propose des données et des faits scientifiques consacrés à la protection des espèces et aux questions cynégétiques. Il soutient la recherche scientifique consacrée à la gestion de la faune sauvage et à la protection de la nature. Aujourd'hui, le CIC est actif dans 86 pays différents. Les membres sont des gouvernements de 32 États membres du monde entier, des fédérations de chasse et de protection de la nature, des universités et des experts de nombreux domaines de recherche différents, ainsi que des particuliers très engagés. Le CIC dispose de plus de 40 délégations nationales, chargées de la coordination des activités dans leurs pays respectifs.

Le CIC fonde des alliances pour l'exploitation durable et la promotion d'une politique favorable à la faune sauvage et à son évolution sur le plan légal. Les principaux partenaires sont les suivants:

- Les Nations Unies: l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO), le programme environnemental des Nations Unies (UNEP), le programme de développement des Nations Unies (UNDP), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Conventions environnementales: la Convention sur la diversité biologique (CBD), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur les espèces migratrices (CMS), l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), la Convention de Berne pour la préservation de la faune sauvage et leurs espaces vitaux naturels (Convention de Berne), la Convention de Ramsar sur les zones humides
- Organisations non gouvernementales internationales: l'IUCN, le Wetlands International, la Fédération internationale de fauconnerie (IAF), la Fédération des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE), l'Union Internationale des biologistes du gibier (IUGB).

- Organisations non gouvernementales nationales: les délégations nationales du CIC travaillent avec des ONGs, qui traitent des aspects nationaux ou régionaux importants de la chasse et de préservation de la faune sauvage.

ChasseSuisse et les membres de l'organisation CIC Suisse collaborent dans de nombreux groupes de travail de la FACE et du CIC. Nous pensons qu'il est important et judicieux que nous puissions investir nos connaissances pour une chasse raisonnable dans ces organisations pour soutenir à la fois la chasse et la protection des espèces. En outre, il ne faut pas oublier que dans de nombreux pays, les recettes tirées du tourisme cynégétique sont utilisées pour préserver les espaces vitaux et pour protéger les animaux contre les braconniers, tout en permettant de financer de précieux emplois. C'est pourquoi nous ne pouvons et ne voulons pas nous engager contre l'exercice de la chasse dans d'autres pays. Les organisations de chasse internationales et leurs membres fournissent aujourd'hui une précieuse contribution pour la protection des espèces. A notre avis, ce serait une erreur si ChasseSuisse décidait de se prononcer contre l'exercice de la chasse à l'étranger. Dans ce cas, nous ne pourrions plus continuer à nous engager pour la protection des espèces. Ainsi, la protection suisse des animaux ne devrait pas se pencher sur les activités des chasseurs suisses à l'étranger de façon isolée, mais tenir compte de leurs engagements dans ce domaine.

Zofingen, le 28 février 2014